



Animateur référent

Marie-Laure BLANC
FREDON BN
02.31.46.96.53
ml.blanc.fredonbn@wanadoo.fr

Animateur suppléant

Marielle SUIRE
CA 76
02.35.59.47.50
marielle.suire@seine-maritime.
chambagri.fr

Directeur de la publication

Daniel GENISSEL
Président de la Chambre
régionale d'agriculture de
Normandie

BSV consultable sur les sites
des DRAAF, des Chambres
d'agriculture

Abonnez-vous sur
www.normandie.chambagri.fr

Action pilotée par le ministère chargé
de l'agriculture, avec l'appui financier
de l'Office national de l'eau et des
milieux aquatiques, par les crédits
issus de la redevance pour pollutions
diffuses attribués au financement du
plan Ecophyto.



L'essentiel de la semaine

Un régime d'averses est prévu pour cette semaine.

Poireau : conditions favorables à la rouille.

Chou : développement des maladies à surveiller.

Céleri, persil, carotte : des captures de mouche de la carotte sont toujours enregistrées sur certains secteurs. Sclérotinia à surveiller sur carotte.

SOMMAIRE :

POIREAU	1
CHOU - NAVET	2
CAROTTE - CELERI - PERSIL	3

POIREAU :

*Suivi : Mont Saint Michel : 4 parcelles,
Créances : 6 parcelles,
Surtainville : 4 parcelles dont 1 en AB,
Val de Saire : 2 parcelles.*

Thrips :

Relevé des pièges :

Dans l'ensemble, les captures sont faibles et les pièges sont retirés progressivement des parcelles.

Observations dans les parcelles :

La présence d'eau dans les futs a limité l'observation des thrips. Dans les parcelles qui ont pu être observées, la présence de thrips est notée sur 2% des plants.

Evolution du risque :

Les fréquentes averses et des températures inférieures à 13°C sont défavorables aux thrips.

Rouille :

Cette maladie est présente sur tous les bassins.

- Mont Saint Michel et Créances : présence faible avec une parcelle par bassin avec 4% de plants atteints, les pustules sont sèches,
- Val de Saire : des pustules sont observées sur 10% des plants d'une parcelle,
- Surtainville : cette maladie est notée dans 3 parcelles sur 8 à 10% des plants.

Evolution du risque :

Evolution à surveiller en fonction de la sensibilité variétale car les conditions actuellement douces et humides sont favorables à son développement.

Mildiou :

La présence de cette maladie est notée comme la semaine précédente dans 4 parcelles du secteur de Surtainville sur 4% des plantes et dans le Val de Saire dans une parcelle sur 4% des plants. Cette semaine, une première tache a été observée dans une parcelle du Mont Saint Michel.

Evolution du risque :

Les symptômes de cette maladie apparaissent lorsque des périodes douces et humides succèdent à des périodes plus froides. Les contaminations sont réalisées par les éclaboussures sur le feuillage lors des fortes pluies. Surveillez vos parcelles.

CHOU - NAVET :

*Suivi : Val de Saire : 6 parcelles de chou,
Surtainville : 1 parcelle de chou en AB.*

Noctuelle du chou, piérides chou et rave, teigne des crucifères :

Seule une chenille a été observée cette semaine dans une parcelle de chou du Val de Saire.

Evolution du risque :

Le risque de nouvelle chenille est nul. Les chenilles qui pourraient encore être présentes terminent leur développement afin de passer l'hiver dans un cocon ou dans une chrysalide.

Maladies :

Les conditions douces et humides actuelles sont favorables au développement des maladies. Dans le Val de Saire, il est observé de la rouille blanche dans une parcelle (30% des plants), du sclérotinia dans une parcelle (40% des plants), des nécroses marginales sur 45% des plants et de l'alternaria sur 10 à 90% des plants. A Surtainville, de l'alternaria est constaté sur 50% des vieilles feuilles.

Evolution du risque :

La plupart de ces maladies se développent en conditions humides ou pour la nécrose marginale, des champignons secondaires viennent se développer. A surveiller.

CAROTTE - CELERI - PERSIL :

Suivi : Mont Saint Michel : 3 parcelles de céleri-rave, stade grossissement à récolte, 4 parcelles de carotte, stade grossissement à récolte.

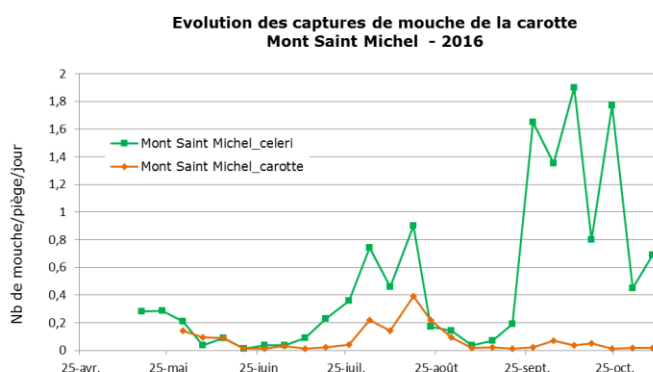
Créances : 4 parcelles de carotte, stade : grossissement à récolte; 1 parcelle de céleri AB, stade : récolte.

Val de Saire : 4 parcelles de carotte, 1 parcelle de persil et 1 parcelle de céleri.

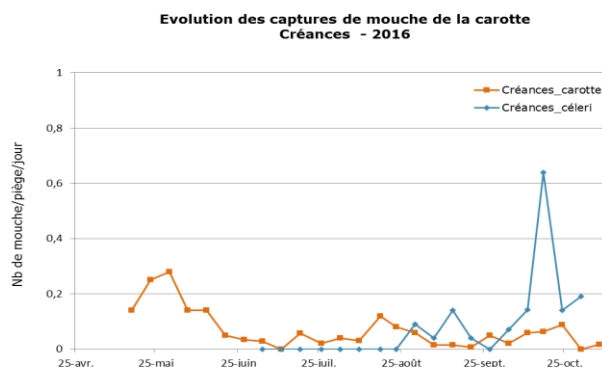
Surtainville : 5 parcelles de carotte, 2 parcelles de céleri.

Mouche de la carotte :

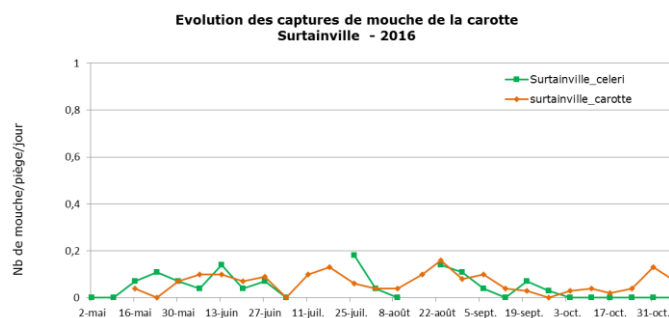
Au Mont Saint Michel, les captures se maintiennent dans les parcelles de céleri et elles restent très faibles dans les parcelles de carottes.



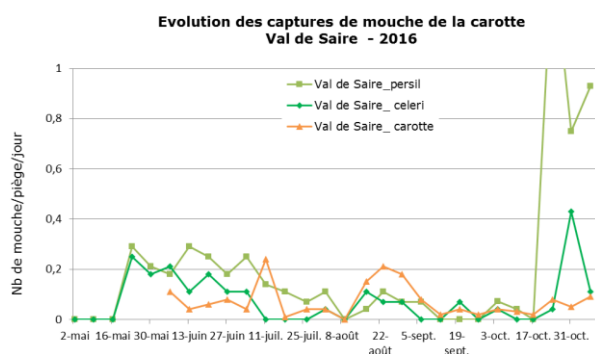
Sur la zone de Créances, le suivi sur céleri est terminé. Dans les parcelles de carottes, quelques captures ont été enregistrées cette semaine.



A Surtainville, le nombre de captures est en recul dans les parcelles de carottes et il est nul en céleri.



Dans le Val de Saire, des captures sont toujours enregistrées dans les parcelles de persil et de carottes. Elles sont en recul dans la parcelle de céleri.



Evolution du risque :

Le 3ème vol est toujours en cours dans plusieurs secteurs. Evolution à suivre avec les prochains relevés.

Sclérotinia :

Comme les semaines précédentes, cette maladie est présente dans le Val de Saire et à Surtainville dans des parcelles de carotte.

Evolution du risque :

Cette maladie peut se développer en cas de sol humide et d'hiver doux. Il faut éviter les précédents à risque tels que le céleri, le chou, ou encore la laitue. Evolution à suivre.